

CHARTRE PAYSAGERE DU  
PARC NATUREL HAUTE-SÛRE  
FORET D'ANLIER

## Fiches-Actions





## Table des matières

Introduction .....	6
1. Paysage Bâti .....	7
1.1 Le village et la ville dans le paysage .....	7
a. Susciter et accompagner les démarches de rédaction d'outils de développement territorial en y intégrant la gestion des paysages bâtis.....	7
b. Renforcer les cœurs de village par une mixité de fonctions (habitat +économie).....	8
c. Faciliter l'intégration paysagère des nouveaux lotissements et limiter les extensions linéaires .....	9
d. Marquer visuellement les entrées de villages .....	10
e. Conserver le caractère identitaire des villes dans leur développement .....	11
f. Requalifier les entrées de ville par une meilleure intégration paysagère .....	12
1.2 Architecture et patrimoine .....	13
a. Connaître, gérer et valoriser le patrimoine .....	13
b. Restaurer le bâti ancien en respectant ses caractéristiques et le mettre en valeur .....	14
c. Accompagner l'intégration paysagère des constructions contemporaines .....	15
d. Veiller à l'intégration paysagère et environnementale des habitats légers .....	16
1.3 Les fonctions .....	17
a. Concevoir de nouveaux bâtiments agricoles intégrés au sein de l'espace agricole .....	17
b. Intégrer les nouveaux bâtiments commerciaux en tenant compte du contexte urbain ou villageois .....	18
c. Rendre les Parcs d'Activités Economiques plus verts et bleus dans leur conception et gestion .....	19
d. Améliorer la qualité paysagère des zones d'accueil touristique .....	20
2 Paysage non bâti .....	21
2.1 Paysage agricole.....	21
a. Diversifier les modes de cultures céréalières, fourragères et diversifier les techniques agricoles.....	21
b. Préserver prés de fauche, pâturages et éléments de liaison écologique tout en préservant l'accès aux terres pour des jeunes.....	22
c. Restaurer et développer un réseau de vergers hautes tiges .....	23
d. Développer des cultures de sapins de Noël plus respectueuses de l'environnement .....	24
2.2 Les haies et les arbres .....	25
a. Encourager et aider les agriculteurs et propriétaires à planter et à entretenir des haies d'essences indigènes et variées .....	25
b. Mise en valeur et pérennisation des arbres repères et remarquables .....	26
2.3 Le milieu forestier .....	27
a. Encourager une gestion forestière durable en concertation avec les différents acteurs .....	27
b. Valoriser les taillis de chênes en tant que témoins de l'histoire industrielle de la localité (moulin à tan, tannerie).....	28
c. Diversifier la composition en essences des forêts résineuses complémentaires à la forêt de feuillus... ..	29
d. Limiter la superficie des bosquets résineux et diversifier leur composition .....	30

e.	Mettre en valeur le rôle des bosquets dans le paysage.....	31
2.4	L'eau.....	32
a.	Valoriser les cours d'eau et les gérer durablement.....	32
b.	Promouvoir des modes de gestion écologiques des mares.....	33
c.	Valoriser les étangs en tant qu'élément paysager.....	34
d.	Entretien des fonds de vallée humide afin de préserver la qualité biologique et paysagère de ces milieux.....	35
2.5	Milieu minéral.....	36
a.	Valoriser ces milieux particuliers où affleure le socle géologique.....	36
b.	Valoriser les carrières et ardoisières d'hier et d'aujourd'hui comme lieux de biodiversité et de patrimoine	37
2.6	Lutter contre les espèces invasives.....	38
3.	Les infrastructures.....	39
3.1	Infrastructures liées à la mobilité.....	39
a.	Concevoir un aménagement végétalisé le long des routes dans le respect de la sécurité d'usage.....	39
b.	Intégrer les différents modes de déplacement sur la voirie et favoriser la biodiversité sur les bords de route	40
c.	Végétaliser les espaces publics et les rendre plus conviviaux et accueillants pour tous les usagers.....	41
d.	Offrir un réseau de chemins agricoles et forestiers verts pour leurs usagers professionnels et pour une mobilité douce.....	42
e.	Valoriser les éléments du paysage le long de RAVeL, Voie de découvertes touristiques.....	43
3.2	Autres infrastructures.....	44
a.	Uniformiser et intégrer les publicités et dispositifs de publicité.....	44
b.	Encadrer l'installation des pylônes et antennes émettrices et susciter la réflexion sur l'avenir des télécommunications.....	45
c.	Limiter les pylônes et lignes électriques haute tension aériennes.....	46
d.	Donner un cadre spécifique au développement éolien sur le territoire du Parc.....	47
e.	Diversifier les sources d'énergie solaire, en veillant à leur intégration dans les paysages bâtis ou non bâtis	48
f.	Renforcer le paysage nocturne afin de préserver la faune nocturne et l'observation du ciel.....	49
g.	Préserver la quiétude des paysages.....	50
4.	La pédagogie.....	51
a.	Donner des informations compréhensibles par tous sur la Charte et les paysages.....	51
b.	Expliquer les paysages par une mise en valeur de ceux-ci.....	52
c.	Comprendre les paysages et leurs composantes, former à la gestion des paysages.....	53
	Annexe 1 Les actions par priorité de mise en œuvre.....	54
	Annexe 2 : Liste, non exhaustive, de documentation et sites web utiles pour la mise en œuvre des fiches-actions....	55
	Annexe 3 : croisement entre les éléments structurants le paysage et les fiches actions.....	58
	Annexe 4 : La participation dans le cadre de l'élaboration des actions.....	60



## Introduction

Les parties précédentes de la charte paysagère ont permis de décrire les paysages du territoire du Parc naturel Haute Sûre Forêt d'Anlier, leur évolution, de mettre en évidence les enjeux et de souligner les recommandations pour les différents éléments structurants afin de protéger, gérer et aménager les paysages.

Cette dernière partie fait place aux actions pour mettre en œuvre ces recommandations.

La rédaction des fiches actions s'est appuyée sur la participation de représentants des CCATM, CLDR et Conseils communaux des 7 communes lors de 4 réunions participatives qui se sont tenues par visioconférence en novembre et décembre 2020. Les partenaires de la Charte ont également eu l'occasion d'apporter leur contribution lors du comité de pilotage du 13 octobre 2020.

Quarante-six fiches proposent diverses actions à partir des éléments structurants les paysages, elles seront à mener dans les dix prochaines années. Un bilan à mi-parcours permettra d'ajuster le programme, de proposer de nouvelles actions en lien avec l'évolution de la gestion des paysages et du territoire.

En effet, la Charte paysagère est liée au plan de gestion du Parc et le programme d'actions se base sur les outils existants et les projets en cours ou déjà menés par l'équipe technique et les partenaires ; pour aller plus loin dans la gestion durable des paysages du quotidien, des paysages remarquables ou des paysages dégradés des communes formant le territoire du Parc.


Si le Parc naturel est porteur des fiches-actions, celles-ci ne pourront se réaliser sans partenariat avec :

- Les différents acteurs institutionnels régionaux, les Ministres et les différentes directions du Service Public de Wallonie : Infrastructures et mobilité, Environnement et Territoire ;
- Les sept communes partenaires et leur administration, les Commissions Communales d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM), les Commissions Locales de Développement Rural (CLDR), les Plans Communaux de Développement de la Nature et autres groupes de travail présents sans oublier les élus ;
- Les acteurs locaux liés à l'éducation, l'environnement, au tourisme, la forêt, l'agriculture, au patrimoine et à la culture ;
- L'ensemble des habitants ;
- Et les touristes de passage sur le territoire du Parc.


## 1. Paysage Bâti

1.1 Le village et la ville dans le paysage

### a. Susciter et accompagner les démarches de rédaction d'outils de développement territorial en y intégrant la gestion des paysages bâtis


<p><b>Description</b> Le schéma de développement communal (SDC) ou pluricommunal (SDP) est un outil indispensable à la gestion du développement territorial à moyen terme.</p> <p><u>Le schéma d'orientation local</u> a quant lui vocation d'aménager une partie de territoire communal de plus de 2ha.</p> <p>Sur le territoire du parc : Fauvillers, Martelange et Habay ont un SDC, Léglise revoit son SDC, Bastogne élabore un SDC et Neufchâteau et Vaux-sur-Sûre n'en ont pas.</p> <p>Ces schémas permettent entre-autre de structurer les zones d'habitat et les espaces publics et de définir des objectifs de développement à 20 ans.</p> <p>La gestion des paysages devra être reprise dans les options d'aménagement.</p>	<p><b>Lien(s) avec les recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer le développement cohérent des villages en maîtrisant le développement du bâti, en anticipant les évolutions possibles ainsi que leurs conséquences.</li> <li>Assurer la bonne application des documents d'aménagement du territoire existants (SDC, SOL, GCU, permis d'urbanisation, etc.) ainsi que leur cohérence au niveau de chaque territoire communal</li> </ul>
	<p><b>Lien plan de gestion</b></p> <p>6.1 Appliquer et activer les politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, urbanisme, paysage</p> <p>8.3 Mise en cohérence des politiques communales en matière d'aménagement du territoire</p>
<p><b>Rôle du PNHSA</b> Susciter l'intérêt auprès des communes Participer aux comités de pilotage</p>	<p><b>Porteur de l'action</b> Communes</p> <p><b>Partenaires</b> PNHSA, SPW Territoire, bureau d'étude, CCATM, CLDR</p>
<p><b>Priorité</b> 1</p>	
<p><b>Outils à mobiliser</b> Echange d'informations entre communes sur le contenu du cahier des charges pour les marchés publics de service relatifs aux schémas reprenant différents points d'attention sur la valorisation des paysages.</p>	
<p><b>Sources de financement possibles</b> Subside Wallonie jusque 60.000€ pour rédiger un SDC</p>	

## b. Renforcer les cœurs de village par une mixité de fonctions en veillant à la compatibilité avec leur caractère résidentiel


<p><b>Description</b> Six villages du parc sont repris dans le GRU au RGBSR : Anlier, Behême, Fauvillers, Habay-la-Vieille, Longvilly et Rulles</p> <p>Dresser les <u>caractéristiques paysagères</u> de chaque village et leur identité spécifique.</p> <p>Relever les points d'attention à surveiller dans <u>l'évolution des cœurs de villages</u>.</p> <p>Encourager la concentration de services à la population, d'activités économiques et de logements dans les cœurs de village tout en préservant leurs caractéristiques traditionnelles doit permettre de <u>conserver leur lisibilité</u> dans le paysage et d'améliorer le cadre de vie des habitants.</p>	<p><b>Lien(s) avec les recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Préserver l'identité, les ambiances et les qualités paysagères des villages.</li> <li>Préserver la lisibilité des espaces et silhouette des villages.</li> <li>Identifier et préserver les éléments du patrimoine architectural et paysager.</li> <li>Encourager une densification du bâti proche des noyau.</li> </ul> <p><b>Lien plan de gestion</b></p> <p>6.1 Appliquer et activer les politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, urbanisme, paysage</p> <p>8.3 Mise en cohérence des politiques communales en matière d'aménagement du territoire</p>
<p><b>Rôle du PNHSA</b></p> <p>Créer une fiche type des éléments caractéristiques pour chaque village à compléter.</p> <p>Animer des ateliers de lecture du paysage villageois.</p> <p>Repérer des points de vue d'observation des noyaux villageois.</p>	<p><b>Porteur de l'action</b> PNHSFA</p> <p><b>Partenaires</b> Communes, CATU, CCATM, CLDR, FRW MURLA, habitants</p>
<p><b>Priorité</b> 1</p> <p><b>Durée</b> Dans les 5 ans</p> <p><b>Echelle</b> Villages</p> <p><b>Public cible</b> Elus, CCATM, habitants, écoles</p>	
<p><b>Outils à mobiliser</b> Grille de lecture accessible pour les habitants. Animations paysagères.</p> <p><b>Sources de financement possibles</b> Européen : Projet Interreg « paysages » à envisager. Développement rural (DR) : achat et rénovation de bâtiments pour y mettre des services, aménagement d'espaces publics.</p>	




### C. Faciliter l'intégration paysagère des nouveaux lotissements et limiter les extensions linéaires

<p><b>Description</b> Trop souvent les <u>extensions linéaires</u> des villages tranchent dans le paysage, cette action consiste à aider les demandeurs et les auteurs de projet à concevoir des <u>projets d'urbanisation intégrés</u> dans le <u>paysage</u> afin d'éviter une rupture avec le bâti ancien et le cadre naturel. Rédiger des outils ou <u>lignes de conduites</u> des nouvelles urbanisations au sein du PNHSFA. <u>Faire connaître les outils d'aide</u> à la <u>conception</u> tel le nuancier des façades de l'Ardenne Centrale ; l'aménagement d'espace-public, l'accompagnement végétal qualitatif, ... Rédaction de <u>nouveaux outils d'aide</u> à la conception des projets d'urbanisation : les essences locales à privilégier, les matériaux de couverture des sols : perméabilité. <u>Accompagner les communes</u> dans la mise en place de mesures visant à limiter les extensions linéaires, notamment par la rédaction de SDC afin de maintenir une ouverture entre deux extensions linéaires de villages différents.</p>	<p><b>Lien(s) avec les recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gérer les extensions linéaires de l'habitat,</li> <li>• Intégrer dans le contexte paysager les nouveaux projets par un accompagnement végétal qualitatif</li> <li>• Structurer l'urbanisation et les espaces publics des nouveaux projets.</li> </ul>
	<p><b>Lien plan de gestion</b></p> <p>5.4.2 Arborer les zones résidentielles</p> <p>6.1 Appliquer et activer les politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, urbanisme, paysage</p> <p>8.3 Mise en cohérence des politiques communales en matière d'aménagement du territoire</p>
<p><b>Rôle du PNHSFA</b> Diffusion, présentation des outils existants. Rédaction de nouveaux outils et diffusion. Accompagnement des communes.</p>	<p><b>Porteur de l'action</b> PNHSFA</p> <p><b>Partenaires</b> Communes, MURLA, SPW Territoire, CCATM</p>
<p><b>Priorité</b> 1</p>	
<p><b>Echelle</b> Parc</p>	
<p><b>Public cible</b> Promoteurs immobiliers, habitants, architectes, communes, SPW</p>	
<p><b>Outils à mobiliser</b> Exemples de permis d'urbanisation qui prennent en compte le contexte paysager de manière exemplaire, études de la CPDT, outils et publications de la FRW</p> <p><b>Sources de financement possibles</b> Européen – projet Interreg « paysages » à envisager. A identifier suivant opportunité.</p>	


## d. Marquer visuellement les entrées de villages

<p><b>Description</b> Les entrées de village sont importantes à prendre en compte dans l'urbanisation, elles permettent d'attirer l'attention de l'automobiliste de son arrivée dans une zone urbanisée. Elles doivent également intégrer les nouvelles constructions à la vie villageoise pour rendre le cadre de vie plus agréable. Concevoir et réaliser des aménagements exemplaires de qualité en entrée de village pour renforcer l'effet porte, le contexte urbanistique et la sécurité routière dans les endroits les plus problématiques. En sortie du village, la conception de marquage doit donner un sentiment d'ouverture sur le paysage non bâti et marquer la limite entre deux villages en cas de « conurbation » ou d'extensions linéaires faisant presque la jonction. Cette action serait l'occasion également de mettre en valeur le territoire du Parc par des panneaux signalant que le village se situe dans le PNHSFA. Le type d'urbanisation doit aussi concourir à créer ou à renforcer un effet de porte. Lien avec les fiches actions 1.1-a, 1.1-c et 3.1-b</p>	<p><b>Lien(s) avec les recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Préserver les éléments paysagers marquant de ces zones de transition</li> <li>Adapter aux caractéristiques physiques et visuelles des lieux</li> <li>Accorder une place importante à la végétation</li> <li>Garantir des connexions cohérentes entre les espaces privés et publics au sein des traversées et noyaux de villages ;</li> <li>Proposer des aménagements sécuritaires de qualité (dispositifs ralentisseurs, îlots directionnels...) adaptés au contexte et qui tiennent compte des différents usagers ;</li> </ul> <p><b>Lien plan de gestion</b> 5.4.2 Arborer les zones résidentielles 6.3.2 Réaliser des aménagements témoins</p>
<p><b>Rôle du PNHSFA</b> Relever les lieux où la conception d'entrée de village devrait être revue en raison de son caractère dangereux ou d'une amélioration des lieux.</p>	<p><b>Porteur de l'action</b> Communes et SPW en fonction du type de voiries</p> <p><b>Partenaires</b> SPW infrastructure, communes, PNHSFA, bureaux d'étude, CLDR</p>
<p><b>Priorité</b> 2</p> <p><b>Durée</b> 3 ans</p> <p><b>Echelle</b> Locale</p> <p><b>Public cible</b> Communes</p> <p><b>Outils à mobiliser</b> Circulaire ministérielle de gestion paysagère des abords d'infrastructure (SPW infrastructure – cellule paysage) Expériences des communes déjà réalisées.</p>	
<p><b>Sources de financement possibles</b> Programme haies, PIC et Budget SPW Infrastructure &amp; Mobilité Développement rural</p>	

**e. Conserver le caractère identitaire des villes dans leur développement**


<p><b>Description</b>          Les centres urbains sont des moteurs pour l'économie locale et ils sont en continuuel développement : densification, mise en œuvre de ZACC, de nouvelles ZAE mais aussi de SAR, sont autant de défis à prendre en compte.          Afin de continuer un développement harmonieux et d'offrir un cadre de vie de qualité, il est nécessaire d'adapter les prescriptions en terme de densité et de réfléchir à des lignes directrices encadrant le développement des immeubles à appartements, des implantations commerciales afin de préserver un paysage urbain identitaire et de qualité.          La rédaction d'outils de gestion du développement est une étape indispensable à cet encadrement (Schéma de Développement Communal, Schéma de Développement Commercial, Guide Communal d'Urbanisme, ...).          Par ailleurs, offrir des espaces publics de qualité est indispensable (voir fiche action 3.1-c)</p>	<p><b>Lien(s) avec les recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gérer l'urbanisation des noyaux urbains de manière à conserver leurs caractéristiques propres et à intégrer les gabarits « hors normes »</li> <li>• Favoriser les projets visant à réhabiliter les zones en friche et le bâti abandonné en permettant de répondre aux besoins sociaux et économiques tout en s'intégrant dans le contexte bâti</li> <li>• Veiller à l'intégration des commerces dans le bâti</li> </ul> <p><b>Lien plan de gestion</b>          8.3 Mise en cohérence des politiques communales en matière d'aménagement du territoire</p>
<p><b>Rôle du PNHSA</b>          Accompagner les Villes dans la rédaction des outils de développement territorial.          Proposer de la documentation.</p>	<p><b>Porteur de l'action</b>          Villes de Bastogne, Neufchâteau et Habay</p> <p><b>Partenaires</b>          PNHSA, SPW Territoire, CCILB, CCATM, Idelix projets publics, MURLA, ADL, Associations de commerçants locales</p>
<p><b>Priorité</b> 1</p> <p><b>Durée</b> 3 ans pour rédaction</p> <p><b>Echelle</b> Localité</p> <p><b>Public cible</b> Administrations communales et élus</p> <p><b>Outils à mobiliser</b>          Schéma d'implantation commercial local / Schéma de Développement communal / Schéma d'Orientation Local / Site à Réaménager / Rénovation et revitalisation urbaine          Publications de la MURLA</p>	
<p><b>Sources de financement possibles</b>          La rédaction des différents outils proposés, tout comme la mise en œuvre de SAR offre la possibilité de mobiliser un subside régional.</p>	

## f. Requalifier les entrées de ville par une meilleure intégration paysagère

<p><b>Description</b>  <u>Vitrines</u> de la localité, les entrées de ville en donnent la <u>première image</u> aux visiteurs.          Créer une <u>bonne lisibilité des lieux</u> est indispensable pour renforcer une image de qualité et l'attractivité de la ville.          Cette image passera par une <u>adaptation du mobilier urbain</u> et un <u>espace public de qualité</u> incluant l'ensemble des usagers.  <u>Encadrer l'aménagement</u> des entrées lors de rénovation de l'espace public ou lors de nouvelles implantations commerciales ou d'immeubles.</p>	<p><b>Lien(s) avec les recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Marquer l'effet de seuil et qualifier la vitrine de la ville en veillant à :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Hiérarchiser les voies de circulation ;</li> <li>• Aménager des dispositifs qualitatifs sécuritaires ;</li> <li>• Proposer un espace public de qualité incluant les usagers lents ;</li> <li>• Accorder une place importante à une végétation hiérarchisée et structurante ;</li> <li>• Gérer l'affichage publicitaire ;</li> <li>• Prévoir l'intégration paysagère des structures commerciales ;</li> <li>• Privilégier un mobilier homogène de qualité mettant en valeur l'entrée de ville ;</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Lien plan de gestion</b>          8.3 Mise en cohérence des politiques communales en matière d'aménagement du territoire</p>			
<p><b>Rôle du PNHSA</b>          Rendre des avis sur le permis d'urbanisme et/ou d'implantation commerciale.          Accompagner les démarches.</p>	<p><b>Porteur de l'action</b>          Villes, SPW Infrastructure &amp; mobilité,</p>	<p><b>Partenaires</b>          PNHSA, SPW Territoire</p>		
<p><b>Priorité</b>          2</p>	<p><b>Durée</b>          En continu</p>	<p><b>Echelle</b>          Locale</p>	<p><b>Public cible</b>          Elus, promoteurs</p>	
<p><b>Outils à mobiliser</b>          Schéma communal d'implantation commerciale / Schéma d'Orientation Local          Circulaire aménagement paysager des infrastructures routières          Règlement sur les enseignes</p>				
<p><b>Sources de financement possibles</b>          Plan d'investissement communal (PIC), revitalisation ou rénovation urbaines          Travaux voiries régionales</p>				

## 1.2 Architecture et patrimoine


### a. Connaître, gérer et valoriser le patrimoine

<p><b>Description</b></p> <p>Habitat traditionnel, patrimoines religieux, funéraire, artisanal, industriel, archéologique, civil public ou privé (maison de maître, châteaux), petit patrimoine sont régulièrement présents dans les villes et villages du parc. Classé, pastillé, inventorié ou pas, ils sont souvent identitaires dans le paysage. Ces constructions, qui sont très souvent des repères dans les paysages, méritent qu'on réfléchisse à leur devenir : que ce soit pour renforcer leur fonction ou pour la diversifier par différentes actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inventorier et cartographier l'ensemble de ce patrimoine (caractéristiques architecturales, contexte historique et actuel, état sanitaire).</li> <li>• Faire le lien avec l'histoire du lieu.</li> <li>• Créer des circuits mettant en valeur ces différents patrimoines.</li> <li>• Proposer des formations théoriques et pratiques ; des chantiers participatifs pour leur restauration ou valorisation.</li> <li>• Une attention particulière sur les éléments patrimoniaux relatifs à l'eau et sur les murs en pierre sèche sera accordée.</li> <li>• La valorisation et la conservation des murs en pierre sèche, tant pour leur valeur patrimoniale que pour la biodiversité, sera intégrée dans les documents d'urbanisme (Guide Communal d'urbanisme, permis d'urbanisme).</li> <li>• Accompagner les communes dans une démarche de classement si sollicité.</li> </ul>	<p><b>Lien(s) avec les recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver, protéger et valoriser ce patrimoine bâti et leurs abords</li> <li>• Maintenir les caractéristiques du bâti traditionnel</li> <li>• Identifier et préserver les ensembles cohérents caractéristiques de certains villages</li> <li>• Envisager d'autres utilisations pour du patrimoine identitaire</li> <li>• Promouvoir la qualité paysagère et architecturale des ouvrages hydrauliques ;</li> <li>• Préserver et valoriser le (petit) patrimoine ;</li> </ul> <p><b>Lien plan de gestion</b></p> <p>6.4 Restaurer et valoriser les éléments du patrimoine</p>
<p><b>Rôle du PNHSFA</b></p> <p>Coordonner les inventaires locaux. Ouvrir des moments de réflexion par des visites extérieures ou des matinées d'étude. Renseigner les auteurs de projets et maîtres d'ouvrage lors de leurs projets de réaffectation. Rendre des avis lors des demandes de permis d'urbanisme</p>	<p><b>Porteur de l'action</b></p> <p>Communes</p>
<p><b>Priorité</b></p> <p>3</p>	<p><b>Partenaires</b></p> <p>PNHSFA, MURLA, FRW, SPW Territoire, AWAP, cercles d'histoire, acteurs locaux, Habilux, CLDR</p>
<p><b>Durée</b></p> <p>5 ans : inventaire et cartographie Restauration et valorisation : en continu</p>	
<p><b>Echelle</b></p> <p>Parc et locale</p>	<p><b>Public cible</b></p> <p>Propriétaires, élus, gestionnaires, porteur de projet</p>
<p><b>Outils à mobiliser</b></p> <p>IPIC, inventaires régionaux et communaux, documentation historique locale Démarches existantes en Flandre, en France pour les églises. Outils et publications FRW/MURLA.</p> <p><b>Sources de financement possibles</b></p> <p>Possibilité d'obtention de subsides pour réaliser des inventaires ainsi que pour les travaux de maintenance des bâtiments classés à hauteur de 50% selon procédure. Subside de max 2.400€ promotion/valorisation du PPPW, et max. 7500€ restauration. A identifier suivant opportunité.</p>	

## b. Restaurer le bâti ancien en respectant ses caractéristiques et le mettre en valeur


<p><b>Description</b> De nombreux bâtiments anciens forment le cœur des villages du Parc, ils sont les témoins de l'histoire et de la vie villageoise et de ses fonctions agricoles.</p> <p>Dans un objectif de lutter contre l'artificialisation des sols, le bâti ancien doit faire l'objet d'attentions particulières pour les adapter à la vie actuelle en terme énergétique et d'organisation de l'espace de vie actuel.</p> <p>Afin de préserver l'identité paysagère du bâti, il s'agira d'accompagner les propriétaires dans la restauration, la réaffectation des bâtiments afin qu'ils puissent conserver les traces de leur passé par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une information préalable des candidats rénovateurs, des architectes et entreprises de travaux tant dans la conservation des caractéristiques architecturales que dans le choix des matériaux de parement et d'économie d'énergie (lien avec les PAED locaux).</li> <li>• Des mises en évidence de réalisations exemplaires.</li> <li>• Des formations aux techniques et matériaux traditionnels.</li> <li>• Coaching pour les candidats rénovateurs ou des chantiers participatifs sur différents projets</li> <li>• Des primes communales pour encourager utilisation de ces techniques respectueuses du bâti traditionnel.</li> <li>• Diffusion des recommandations et bonnes pratiques existantes des organismes gérant cette matière (AWAP, CRMSF, FRW, MIUS...)</li> </ul> <p>Animation possible de groupes de travail émanant des CLDR en collaboration avec la FRW.</p>	<p><b>Lien(s) avec les recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver le bâti traditionnel tout en veillant à son adaptation aux normes actuelles</li> <li>• Protéger le bâti remarquable (pastillé ou classé) et leurs abords</li> <li>• Maintenir les caractéristiques du bâti traditionnel Identifier et préserver les ensembles cohérents caractéristiques de certains villages.</li> </ul> <p><b>Lien plan de gestion</b></p> <p>6.2.2 Informer sur les techniques d'isolation du bâti ancien</p> <p>6.4 Restaurer et valoriser les éléments du patrimoine</p>		
<p><b>Rôle du PNHSA</b> Diffuser et relayer l'information existantes aux communes et habitants par différents articles dans le journal du parc. Valoriser des réalisations exemplaires. Co-organiser des formations.</p>	<p><b>Porteur de l'action</b> PNHSFA</p> <p><b>Partenaires</b> Communes, FRW, SPW Territoire, CSTC, AWAP- Centre des métiers du patrimoine, MURLA, CLDR, Architectes,</p>		
<p><b>Priorité</b> 2</p>	<p><b>Durée</b> Action continue avec quelques moments cibles.</p>	<p><b>Echelle</b> Parc et locale</p>	<p><b>Public cible</b> Habitants</p>
<p><b>Outils à mobiliser</b> Documentation existantes : Territoires FRW, nuancier, livres et publications de la MURLA. Plans communaux d'action pour une énergie durable (PAED).</p> <p><b>Sources de financement possibles</b> Possibilité d'obtention de subsides pour les travaux de maintenance des bâtiments classés à hauteur de 50%. DR : Achat et rénovation de bâtiments pour y développer des services, possibilité de financements pour des prestations.</p>			

## C. Accompagner l'intégration paysagère des constructions contemporaines

<p><b>Description</b></p> <p>Au sein des paysages bâtis, <u>l'architecture contemporaine</u> a une place à côté du bâti traditionnel.</p> <p>Produire du bâti contemporain de <u>qualité</u>, c'est permettre une <u>liberté d'expression</u> qui correspond aux attentes actuelles des candidats constructeurs. C'est aussi veiller à <u>l'intérêt collectif et produire une architecture durable</u>, dans tous les sens du terme.<sup>1</sup></p> <p>Accorder une <u>attention particulière</u> à l'intégration paysagère de ces constructions est indispensable tant au niveau végétal que des matériaux.</p> <p>Inciter à travailler l'intégration de ces constructions dans le paysage et le noyau d'habitat par la <u>rédaction d'outils de conseils</u> en lien avec les outils (balises, recommandations, GCU) déjà développés au sein des communes.</p> <p><u>Sensibiliser</u> les élus et les habitants à cette conception contemporaine de l'architecture afin d'éviter les formes de rejet par des actions concrètes valorisant les bons exemples locaux, publics comme privés.</p>	<p><b>Lien(s) avec les recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager une architecture et un urbanisme contemporains de qualité</li> <li>• Inciter à la prise en compte des caractéristiques propres à l'architecture traditionnelle locales pour les constructions neuves</li> <li>• Initier des opérations exemplaires autour de projets de bâtiments publics</li> </ul>						
<p><b>Rôle du PNHSFA</b></p> <p>Diffuser et relayer l'information existantes aux communes et habitants par différents articles dans le journal du parc. Valoriser des réalisations exemplaires. Co-organiser des formations.</p> <table border="1" data-bbox="863 763 1086 2157"> <tr> <td data-bbox="863 763 927 2157"><b>Priorité</b> 2</td> <td data-bbox="927 763 991 2157"><b>Durée</b> En continu / Une activité par année.</td> <td data-bbox="991 763 1054 2157"><b>Echelle</b> Parc et locale</td> <td data-bbox="1054 763 1232 2157"><b>Public cible</b> Auteurs de projet, Habitants</td> </tr> </table> <p><b>Outils à mobiliser</b></p> <p>Valoriser les lauréats du premier prix des Muses.Lux Valoriser les travaux de l'ICA Balises existantes dans les communes.</p> <p><b>Sources de financement possibles</b></p> <p>A identifier suivant opportunité.</p>	<b>Priorité</b> 2	<b>Durée</b> En continu / Une activité par année.	<b>Echelle</b> Parc et locale	<b>Public cible</b> Auteurs de projet, Habitants	<p><b>Lien plan de gestion</b></p> <p>8.3 Mise en cohérence des politiques communales en matière d'aménagement du territoire</p> <table border="1" data-bbox="767 87 863 763"> <tr> <td data-bbox="767 87 863 607"><b>Porteur de l'action</b> PNHSFA</td> <td data-bbox="767 607 863 763"><b>Partenaires</b> PNHFA, SPW Territoire, Architectes, Communes, MURLA</td> </tr> </table> 	<b>Porteur de l'action</b> PNHSFA	<b>Partenaires</b> PNHFA, SPW Territoire, Architectes, Communes, MURLA
<b>Priorité</b> 2	<b>Durée</b> En continu / Une activité par année.	<b>Echelle</b> Parc et locale	<b>Public cible</b> Auteurs de projet, Habitants				
<b>Porteur de l'action</b> PNHSFA	<b>Partenaires</b> PNHFA, SPW Territoire, Architectes, Communes, MURLA						

<sup>1</sup> FRW, Territoires en vue, chapitre « Architecture »


## d. Veiller à l'intégration paysagère et environnementale des habitats légers

<p><b>Description</b>  L'<u>habitat léger</u> est en vogue, qu'il soit lié à des contextes spécifiques (pauvreté, moments de transition, jeunes couples, colocation, vieillissement, ...) ou de choix de vie.  Régulièrement, les Communes sont confrontées à des demandes d'installation.  L'<u>habitat léger</u>, appelé dans ce cas <u>hébergement insolite</u>, est également devenu une des composantes de l'accueil touristique.  Rédaction d'une <u>ligne de conduite</u> visant à une cohabitation entre bâti traditionnel et habitat léger en tenant compte des enjeux de mixité de l'habitat.</p>	<p><b>Lien(s) avec les recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à l'intégration de ces nouveaux modes d'habiter différent dans le contexte urbanistique du parc ;</li> <li>• Eviter le mitage du paysage et leur installation en zone non urbanisable.</li> </ul> <p><b>Lien plan de gestion</b>  8.3 Mise en cohérence des politiques communales en matière d'aménagement du territoire</p>
<p><b>Rôle du PNHSFA</b>  Conseiller sur les modalités d'intégration, rechercher diverses expériences  Rédaction de la ligne de bonne conduite en lien avec d'autres parcs naturels</p>	<p><b>Porteur de l'action</b>  PNHSFA et les communes</p> <p><b>Partenaires</b>  MURLA, CPDT, Habitat et participation, autres PN, CCATM</p>
<p><b>Priorité</b>  3</p> <p><b>Durée</b>  2 ans</p> <p><b>Echelle</b>  Parc</p> <p><b>Public cible</b>  Communes, demandeurs,</p> <p><b>Outils à mobiliser</b>  Expériences en cours de Han (Tintigny), Louvain-la-Neuve et autres expériences dispersées en Wallonie.  Fiche MURLA « C'est recommandé près de chez vous »</p>	
<p><b>Sources de financement possibles</b>  A identifier suivant opportunité.</p>	




### 1.3 Les fonctions


#### a. Concevoir de nouveaux bâtiments agricoles intégrés au sein de l'espace agricole

<p><b>Description</b>          L'agriculture a évolué et les infrastructures ont dû s'adapter aux techniques contemporaines. Les nouveaux halls sont construits en extérieur du village et sont de dimensions plus importantes. Différents ouvrages de référence existent sur la question. Il reste primordial de continuer à <u>informer</u> les agriculteurs, architectes, administrations et décideurs sur <u>l'intégration paysagère</u> de ces bâtiments, leur <u>implantation</u> et la <u>végétalisation</u> accompagnant ce bâti.</p>	<p><b>Lien(s) avec les recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Eviter de construire sur une ligne de crête ou dans un paysage fort ouvert de manière à limiter l'impact paysager important de ce type d'implantation</li> <li>• Privilégier le regroupement de bâtiments et infrastructures de manière à éviter le mitage de la zone agricole et la dégradation des paysages</li> <li>• Privilégier une volumétrie simple aux proportions harmonieuses</li> <li>• Améliorer l'intégration des bâtiments et des infrastructures par des plantations</li> </ul>	
<p><b>Rôle du PNHSFA</b>          Conseiller les demandeurs et auteurs de permis via la remise d'avis dans les permis. Diffuser la documentation existante à ce sujet. Organiser des soirées d'information</p>	<p><b>Lien plan de gestion</b>          6.3.2 Objectifs opérationnels : réaliser des aménagements témoins et proposer un service de conseil personnalisé</p>	
<p><b>Priorité</b> 3</p>	<p><b>Porteur de l'action</b> PNHSFA</p>	<p><b>Partenaires</b> SPW agriculture, SPW Territoire, communes, MURLA, Architectes</p>
<p><b>Durée</b> En continu</p>		
<p><b>Echelle</b> Parc</p>	<p><b>Public cible</b> Agriculteurs, architectes</p>	
<p><b>Outils à mobiliser</b> Rencontre des agriculteurs et auteurs de projet. Diffusion de la documentation existante.</p>	<p><b>Sources de financement possibles</b> Subvention pour la création de haies.</p>	


## b. Intégrer les nouveaux bâtiments commerciaux en tenant compte du contexte urbain ou villageois

<p><b>Description</b> Afin de mieux intégrer les <u>nouveaux bâtiments commerciaux</u> dans le <u>tissu urbanisé</u>, il est nécessaire de valoriser les bons exemples présents sur le territoire du Parc. Informer, sensibiliser les promoteurs, les architectes, les administrations et les décideurs de la littérature existante. Encourager les villes à se doter d'un schéma d'implantation commerciale qui permet d'<u>encadrer le développement commercial</u> et de <u>garder une maîtrise de celui-ci</u>.</p>	<p><b>Lien(s) avec les recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluer soigneusement l'intégration paysagère de toute nouvelle implantation de bâtiments commerciaux ;</li> <li>• Réaliser la plantation de végétation adaptée aux abords des bâtiments et des espaces utilitaires ;</li> <li>• Traiter les zones de stationnement et de circulation en limitant leur impact visuel ;</li> </ul> <p><b>Lien plan de gestion</b> 8.3 Activation des politiques sectorielles : mise en cohérence des politiques communales en matière d'aménagement du territoire</p>
<p><b>Rôle du PNHSFA</b> Rédiger une charte de bonnes pratiques. Mettre en avant les bons exemples au sein du Parc et faire connaître des bons exemples extérieurs.</p>	<p><b>Porteur de l'action</b> PNHSFA</p> <p><b>Partenaires</b> MURLA, Communes, SPW, Architectes, ADL, groupes commerciaux, CLDR</p>
<p><b>Priorité</b> 3</p> <p><b>Durée</b> 2 ans</p> <p><b>Echelle</b> Parc</p> <p><b>Public cible</b> Promoteurs, villes, communes, groupes commerciaux</p> <p><b>Outils à mobiliser</b> Exemples d'intégration commerciale dans le parc Bonnes pratiques existantes ailleurs</p>	
<p><b>Sources de financement possibles</b> Développement Rural : ateliers ruraux A identifier suivant opportunité.</p>	

## c. Rendre les Parcs d'Activités Economiques plus verts et bleus dans leur conception et gestion

<p><b>Description</b>          Développer les <u>trames vertes et bleues</u> au sein des aménagements des parcs.          Tout en respectant leur besoin fonctionnel, susciter une <u>architecture de qualité</u> pour les nouvelles constructions.          Renforcer <u>l'accessibilité par différents modes de transport</u> pour l'ensemble des entreprises d'un parc : déplacements en mode doux, transports en commun, covoiturage et organiser ces services en commun.</p>	<p><b>Lien(s) avec les recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conforter les parcs d'activités économiques existantes plutôt que d'en créer de nouvelles ;</li> <li>• Inscrire les parcs d'activités économiques existants dans le paysage :             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Utiliser l'ossature paysagère inspirée par les lieux pour les organiser ;</li> <li>▪ Valoriser le paysage des limites privées/publiques par le végétal et par des clôtures homogènes ;</li> </ul> </li> <li>• Si de nouveaux parcs d'activités économiques sont à prévoir, encadrer leur conception dans un souci d'intégration et de cohérence tant au niveau de leur organisation que du bâti</li> </ul> <p><b>Lien plan de gestion</b>          8.3 Activation des politiques sectorielles : mise en cohérence des politiques communales en matière d'aménagement du territoire</p>
<p><b>Rôle du PNHSA</b>          Apporter des exemples de constructions industrielles de qualité.          Remettre des avis sur les permis.</p>	<p><b>Porteur de l'action</b>          Idelux ou Commune</p> <p><b>Partenaires</b>          Communes, ADL, SPW Territoire, PNHSA, MURLA</p>
<p><b>Priorité</b> 1</p> <p><b>Durée</b> 2 ans</p> <p><b>Echelle</b> Parc</p> <p><b>Public cible</b> Entreprises, Communes, IDELUX</p> <p><b>Outils à mobiliser</b> Référentiel IDELUX sur l'aménagement des nouvelles PAE et les projets pilotes.</p>	
<p><b>Sources de financement possibles</b>          A identifier suivant opportunité.</p>	


## d. Améliorer la qualité paysagère des zones d'accueil touristique

<p><b>Description</b>  <u>L'accueil des touristes</u> est en pleine mutation : les campings se modernisent, des aires d'accueil de mobil-home voient le jour, les hébergements insolites se développent et des gîtes (entre autre de grande capacité) sont créés dans d'anciens bâtiments.          En cas de reprise ou de restructuration de camping, privilégier une approche intégrant des <u>aménagement végétaux</u> formant une <u>trame verte</u>.          En cas de réaffectation de bâtiment traditionnel en gîte, tenir compte des <u>caractéristiques du bâtiment</u>.          Veiller à un <u>aménagement des abords perméable</u>, de qualité, offrant des parkings en suffisance.          En cas d'installation en zone <u>aléas d'inondation</u>, prendre en compte ces <u>risques</u> dans la conception des aménagements d'accueil.  <u>Rédiger une ligne de conduite</u> encadrant la conception et l'aménagement de ces accueils touristiques prenant en compte les outils existants dans les communes.</p>	<p><b>Lien(s) avec les recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aménager les limites extérieures de façon à réduire l'impact visuel, et les intégrer harmonieusement au paysage environnant ;</li> <li>Pérenniser durablement les aménagements paysagers et la trame végétale structurant le camping ;</li> <li>Donner une image valorisante à l'entrée du camping ;</li> </ul> <p><b>Lien plan de gestion</b>          7.9 Développer un accueil de qualité          8.3 Activation des politiques sectorielles : mise en cohérence des politiques communales en matière d'aménagement du territoire</p>
<p><b>Rôle du PNHSA</b>          Conseiller sur la végétalisation          Aider et accompagner dans la labellisation clé verte          Aide et suivi dans les démarches d'écotourisme</p>	<p><b>Porteur de l'action</b>          Les propriétaires de camping, d'hébergement touristique (gîtes, chambres d'hôtes, etc).</p> <p><b>Partenaires</b>          SI, Maisons du tourisme, ATLB, communes, PNHSA, ADL</p>
<p><b>Priorité</b> 3</p> <p><b>Durée</b> 2 ans</p> <p><b>Echelle</b> Parc</p> <p><b>Public cible</b> Propriétaires de camping</p> <p><b>Outils à mobiliser</b>          Fiches éco-conseils projet Interreg Agreta à destination des propriétaires d'hébergement : <a href="https://pro.visitardenne.com/demarche-ecotouristique-rejoindre-le-club-ardenne-ecotourism/fiches-pratiques-ardenne-ecotourism/">https://pro.visitardenne.com/demarche-ecotouristique-rejoindre-le-club-ardenne-ecotourism/fiches-pratiques-ardenne-ecotourism/</a>          Fiches d'idées du projet Interreg Tendances : <a href="https://www.tendances-tourisme.org/fr/inspiratie/2330/idee-cherche-prestataire-inspirez-vous-grace-aux-fiches-idees">https://www.tendances-tourisme.org/fr/inspiratie/2330/idee-cherche-prestataire-inspirez-vous-grace-aux-fiches-idees</a></p>	
<p><b>Sources de financement possibles</b>          A identifier suivant opportunité se présentant.</p>	


## 2 Paysage non bâti

### 2.1 Paysage agricole


#### a. Diversifier les modes de cultures céréalières, fourragères et diversifier les techniques agricoles

<p><b>Description</b></p> <p>Il existe une mesure agro-environnementale et climatique (MAEC) basée sur un <u>mélange de céréales et de légumineuses</u>. Cette MAEC de base s'appelle " <u>Culture favorable à l'environnement</u>". Dans le cadre de cet axe visant à la diversification, il est proposé de faire la <u>promotion</u> de cette mesure et des fourrages récoltés auprès des agriculteurs.</p> <p>Continuer à <u>développer la diversification céréalière</u>, dont l'épautre d'Ardenne ainsi que différentes modes de cultures fourragères tel le semis sous couvert de printemps.</p> <p>La technique du <u>non labour</u> sera également favorisée.</p> <p><u>Information, suivi des agriculteurs</u> ainsi que l'organisation d'un cycle de conférences sur la biodiversité en lien avec l'agriculture sont prévus. Un cycle de conférences sur les systèmes agricoles du futur pourrait être programmé dans un second temps.</p>	<p><b>Lien(s) recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager la diversité des cultures ;</li> <li>• Sensibiliser les agriculteurs aux techniques permettant de limiter l'érosion (bandes enherbées, haies, couverture hivernale du sol...). Ces techniques, outre leur utilité agronomique, présentent un intérêt paysager.</li> <li>• Encourager et envisager d'autres modes de cultures</li> </ul>
	<p><b>Lien plan de gestion</b></p> <p>7.2 Diversification</p> <p>7.4 Assurer un encadrement aux agriculteurs et</p>
<p><b>Rôle du PNHSA</b></p> <p>Informier, sensibiliser les agriculteurs à la mise en place des mesures agro-environnementales, dans le cadre des projets Leader portés par le Parc.</p> <p>Organisation du cycle de conférences et du suivi des agriculteurs participants.</p>	<p><b>Porteur de l'action</b></p> <p>PNHSFA et agriculteurs du territoire</p> <p><b>Partenaires</b></p> <p>Natagriwal, ASBL Fourrages Mieux, Natura 2000, acteurs agricoles, CRA Michamps, PCDN</p>
<p><b>Priorité</b></p> <p>2</p> <p><b>Outils à mobiliser</b></p> <p>Expérience acquise les années antérieures dans le projet leader épeautre.</p>	<p><b>Durée</b></p> <p>3 ans</p> <p><b>Echelle</b></p> <p>Parc</p> <p><b>Public cible</b></p> <p>Agriculteurs</p>
<p><b>Sources financement possible</b></p> <p>Aides via le programme MAEC de Natagriwal et soutien de la Wallonie et l'Europe. Projet Leader.</p>	

## b. Préserver près de fauche, pâturages et éléments de liaison écologique tout en préservant l'accès aux terres pour des jeunes

<p><b>Description</b></p> <p>Le <u>prix des terres agricoles</u> augmente d'année en année par la pression des agriculteurs Luxembourgeois ou par les cultures de sapins de Noël au détriment du <u>maintien des pâtures et des éléments structurels du paysage</u> (haies, arbres isolés).</p> <p>Ces prés font partie du paysage de l'Ardenne centrale, terre d'élevage historiquement.</p> <p>Action double, dont la première partie, la <u>préservation des éléments structurels du paysage</u> (haies, arbres isolés) peut être mise en lien avec les fiches action 2.2-a et 2.2-b liées aux haies et arbres. <u>Promouvoir l'ensemble des mesures agro-environnementales</u> qui reste le principal levier d'actions.</p> <p>La deuxième action, liée à <u>l'accessibilité des terres pour les agriculteurs</u> peut être envisagée de différentes manières, telles que la <u>valorisation d'expériences</u> comme le travail de la coopérative « Terre-en-vue », des expériences pilotes d'aménagement foncier. En collaboration avec des notaires et juristes, <u>étudier la prise en compte de conditions liées à l'amélioration de la biodiversité</u> dans des conventions entre propriétaires et locataires de terres agricoles.</p>	<p><b>Lien(s) recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Préserver, conforter et favoriser le maillage vert dont font partie les pâtures, et en particulier la présence des petits éléments structurels du paysage comme des talus, des fossés, des arbres isolés, des haies et alignements d'arbres ;</li> <li>Protéger et aider à la gestion des anciens prés à valeur paysagère ;</li> <li>Restaurer la végétation typique (flore prairiale) des prés pâturés en particulier au niveau des auroles villageoises et au sein des zones de transition entre les noyaux bâtis et les plateaux ouverts et/ou lisières forestières ;</li> </ul>
	<p><b>Lien plan de gestion</b></p> <p>7.4 Assurer un encadrement aux agriculteurs</p>
<p><b>Rôle du PNHSFA</b></p> <p>Informier, sensibiliser les agriculteurs à la plantation d'éléments structurant les pâturages tout en améliorant la biodiversité.</p> <p>Diffuser toutes initiatives qui permettent un accès à la terre.</p>	<p><b>Porteur de l'action</b></p> <p>PNHSFA et agriculteurs du territoire</p> <p><b>Partenaires</b></p> <p>Natagriwal, ASBL Fourrages Mieux, Natura 2000, acteurs agricoles, CRA Michamps, PCDN, CLDR, groupe nature</p>
<p><b>Priorité</b></p> <p>3</p> <p><b>Outils à mobiliser</b></p> <p>Terre-en-vue, actions en faveur de l'élevage local.</p> <p><b>Sources financement possible</b></p> <p>Développement rural.</p> <p>A identifier suivant opportunité se présentant.</p>	<p><b>Public cible</b></p> <p>Agriculteurs</p> <p><b>Echelle</b></p> <p>Parc</p> <p><b>Durée</b></p> <p>3 ans</p>
	

## C. Restaurer et développer un réseau de vergers hautes tiges

<p><b>Description</b>          Disparus au fil des ans et de l'évolution agricole, la <u>ceinture de vergers autour des villages</u> apporte une transition paysagère entre l'urbanisé et l'agricole offrant un espace à vocation écologique, alimentaire et sociale.</p> <p>La recréation de <u>vergers communautaires, diversifiés</u> (basses, moyennes, hautes tiges) à la périphérie villageoise permettent une <u>transition entre les zones urbanisées et les zones agricoles</u>.</p> <p>La <u>collaboration</u> du monde agricole dans leur gestion quotidienne via le pâturage (moutons, vaches) ou de la <u>permaculture</u> en 4 strates.</p> <p>La <u>restauration de vieux vergers</u> vise à améliorer l'accueil de la <u>biodiversité</u> et assurer leur <u>pérennité</u>.</p> <p>Le <u> Parrainage d'arbres fruitiers</u> via une mobilisation citoyenne ou via les CLDR permettra une réappropriation par les habitants de la gestion de ces vergers.</p> <p>La <u>plantation</u> d'arbres fruitiers et mellifères sera encouragée dans les jardins.</p>	<p><b>Lien(s) recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Valoriser et entretenir les vergers existants ;</li> <li>• Promouvoir et encadrer la création de nouveaux vergers ;</li> <li>• Encourager la création de vergers communautaires ;</li> <li>• Favoriser la plantation d'arbres fruitiers hautes tiges aux abords de nouvelles constructions</li> </ul>
	<p><b>Lien plan de gestion</b>          5.4 Sortir la nature de ses réserves</p>
<p><b>Rôle du PNHSFA</b>          Mobiliser et sensibiliser les citoyens.          Aménagement, restauration de vergers.          Conseils pour le choix des variétés.</p>	<p><b>Porteur de l'action</b>          PNHSFA</p> <p><b>Partenaires</b>          Fédération des Parcs Naturels,          Région Wallonne, CRA Michamps,          PCDN, FRW</p>
<p><b>Priorité</b>          2</p> <p><b>Durée</b>          7 ans</p> <p><b>Echelle</b>          Parc</p> <p><b>Public cible</b>          Agriculteurs, collectivités, transformateurs</p>	
<p><b>Outils à mobiliser</b>          Inventaire existant des vergers hautes tiges.</p> <p><b>Sources financement possible</b>          25€ par arbre d'une variété reconnue ou certifiée (min 15 arbres – max 200/an/propriétaire)          Développement rural.          A identifier suivant opportunité se présentant.</p>	


## d. Développer des cultures de sapins de Noël plus respectueuses de l'environnement

<p><b>Description</b> La contribution à l'intégration paysagère des cultures de <u>sapins de Noël</u> est une préoccupation grandissante des citoyens, en <u>sensibilisant</u> les producteurs à la <u>plantation de haies</u> notamment. Les <u>éléments du paysage</u>, dans l'environnement immédiat des cultures, jouent un rôle dans la biodiversité fonctionnelle.</p> <p>Ces <u>éléments structurants</u> du paysage (haies, bosquets, bandes boisées...) contribuent aux équilibres naturels et à la régulation des ravageurs de cultures.</p> <p><u>Définir une ligne de conduite</u> pour les emplacements de culture de sapins de Noël.</p>	<p><b>Lien(s) recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Eviter la culture de sapins de Noël à proximité des habitations (définir une distance de principe) et sur les parcelles dont les pentes s'orientent vers ces zones d'habitat ;</li> <li>• Eviter la plantation des sapins de Noël au sein des points ou lignes de vue de qualité ;</li> </ul> <p><b>Lien plan de gestion</b> 7.4 Assurer un encadrement aux agriculteurs</p>
<p><b>Rôle du PNHSA</b> Etre novateur dans des projets de culture différenciée de sapins de Noël. Accompagner des producteurs vers une production respectueuse et de qualité, en diminuant l'utilisations d'herbicides et autres produits phytopharmaceutiques.</p>	<p><b>Porteur de l'action</b> PNHSFA</p> <p><b>Partenaires</b> Union Ardennaise des Pépiniéristes, pépiniéristes, autres PN</p>
<p><b>Priorité</b> 2</p>	<p><b>Durée</b> 7 ans</p> <p><b>Echelle</b> Inter PN</p> <p><b>Public cible</b> Pépiniéristes</p>
<p><b>Outils à mobiliser</b> Cadastré des cultures par la RW de 2018 Expériences en cours</p> <p><b>Sources financement possible</b> Projet Leader « Sapins de Noël en gestion différenciée » Subvention wallonne haies et vergers.</p>	

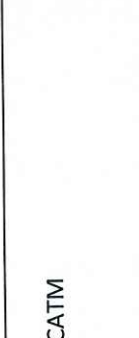


## 2.2 Les haies et les arbres

### a. Encourager et aider les agriculteurs et propriétaires à planter et à entretenir des haies d'essences indigènes et variées


<p><b>Description</b></p> <p>Les haies sont des éléments repères dans le paysage. Elles participent au <u>maintien de la biodiversité et contribuent au maillage vert</u>. Elles peuvent également être un <u>élément de la lutte contre les inondations dues au ruissellement depuis les terres cultivées</u>.</p> <p>La Région Wallonne a pour ambition de planter <u>4 000 km de haies</u>, promotion de cet objectif wallon par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Organisation de campagnes de distribution et de plantation d'arbres</u> composant les haies.</li> <li>• <u>Organisation de formation pour entretenir les haies</u>.</li> <li>• <u>Actualisation du dépliant</u> reprenant les essences locales et la manière d'entretenir une haie en cas de rupture de stock des brochures existantes.</li> <li>• <u>Repérer</u> les endroits où il est judicieux de planter de nouvelles haies le long des chemins agricoles afin de maintenir des protections contre le vent et la neige et de favoriser le réseau écologique.</li> </ul> <p><b>Rôle du PNHSA</b></p> <p>Organiser les campagnes de distribution d'arbres. Mettre en évidence les projets porteurs. Soutien à l'innovation, à l'entretien des haies. Diffusion des outils existants (mahaie.be et Yesweplant.be). Repérage des lieux où planter de nouvelles haies pour structurer les paysages.</p>	<p><b>Lien(s) recommandations</b></p> <p>Protéger et maintenir les haies et alignement d'arbres. Favoriser la plantation de haies et d'alignement d'arbres, d'essences locales, dans les projets d'aménagement du territoire.</p> <p><b>Lien plan de gestion</b></p> <p>6.3 Préserver le paysage 7.4 Assurer un encadrement aux agriculteurs</p>
<p><b>Priorité</b> 1</p>	<p><b>Porteur de l'action</b> PNHSFA</p>
<p><b>Durée</b> En continu</p>	<p><b>Partenaires</b> PNHSFA, SPW Environnement, AWWAF, Natagriwal, Adalia, PCDN, ASBL centre de Michamps</p>
<p><b>Echelle</b> Parc – plus spécifiquement les plateaux agricoles ardennais et lorrain</p> <p><b>Public cible</b> Agriculteurs, propriétaires terriens</p> <p><b>Outils à mobiliser</b> Documentation écrites (brochures d'information) et sites web</p> <p><b>Sources financement possible</b> Subventions wallonnes à la plantation couvrent généralement 100% des frais avec des aides forfaitaires de 5,7,9€/m avec un max à 1000m/propriétaire et par an. Appel à projet « Végétalisation de notre territoire » Wallonie automne 2020</p>	

## b. Mise en valeur et pérennisation des arbres remarquables


<p><b>Description</b></p> <p>Les paysages sont ponctués d'arbres isolés, souvent remarquables qui leur donnent une structure. Les allées d'arbres, éléments remarquables des paysages feront l'objet d'une attention particulière.</p> <p>Leurs valeurs esthétiques ou historiques les rendent souvent identitaires pour la population locale.</p> <p>Les arbres isolés le long ou au sein des prés participent à la biodiversité et aux liaisons écologiques tout en apportant de l'ombre au bétail.</p> <p>Inventorier et cartographier ces arbres avec leur histoire permettra de transmettre leurs rôles aux futures générations, c'est aussi les protéger de l'abattage.</p> <p>Anticiper le futur, c'est également prévoir le remplacement des arbres malades pour faire perdurer la tradition de leur symbolique ou de leur fonction de repérage.</p> <p>Une valorisation dans les guides de promenades sera un atout pour le Parc.</p>	<p><b>Lien(s) recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Protéger et maintenir les arbres isolés ;</li> <li>Mettre en valeur les arbres isolés qui jouent un rôle de point de repère dans le paysage, qui peuvent comporter une valeur historique ou patrimoniale et qui jouent un rôle important dans le réseau écologique ;</li> <li>Promouvoir la plantation d'arbres isolés ;</li> <li>Veiller au remplacement systématique des arbres isolés ayant été abattus.</li> </ul> <p><b>Lien plan de gestion</b></p> <p>8.3 Activation des politiques sectorielles en matière de préservation du patrimoine environnemental et naturel.</p>		
<p><b>Rôle du PNHSFA</b></p> <p>Inventorier les arbres et cartographier leur localisation.</p> <p>Inciter les communes à prévoir leur remplacement.</p> <p>Valoriser ces arbres dans les balades touristiques.</p>	<p><b>Porteur</b></p> <p>CCATM</p> <p><b>Partenaires</b></p> <p>DNF, Communes, SI, cercles historiques, CLDR, CCATM, PCDN</p>		
<p><b>Priorité</b></p> <p>3</p>	<p><b>Durée</b></p> <p>5 ans</p>	<p><b>Echelle</b></p> <p>Parc</p>	<p><b>Public cible</b></p> <p>Communes, habitants</p>
<p><b>Outils à mobiliser</b></p> <p>Liste communale des arbres remarquables.</p> <p>CCATM et CLDR</p>			
<p><b>Sources financement possible</b></p> <p>Subside de fonctionnement des CCATM</p>			
 <p>© L Pierrard</p>			

## 2.3 Le milieu forestier


### a. Encourager une gestion forestière durable en concertation avec les différents acteurs

<p><b>Description</b>  <u>La forêt</u> est au centre de <u>multiples activités économiques, sociales et environnementales</u>.  Privilégier un <u>dialogue entre les acteurs</u> est une nécessité pour valoriser le massif forestier dans toutes ses composantes et en les respectant.  <u>Organiser des rencontres</u> pour renforcer le dialogue et les coopérations entre forestiers, chasseurs, naturalistes, DNF, associations locales, acteurs touristiques.  <u>Mener une réflexion</u> dans le cadre des plans d'aménagements des forêts communales sur la gestion des coupes, l'entretien des clairières et des lisières, et sur les essences à privilégiées demain en tenant compte du réchauffement climatique et de l'évolution du climat dans notre région.  Collaborer avec la Cellule d'appui à la petite forêt privée de l'Office Economique Wallon du Bois pour <u>soutenir les propriétaires privés dans la gestion durable</u> de leurs bois de feuillus.  <u>Développement du projet</u> « Partageons la forêt » dans le cadre de la gestion de la Grande Forêt d'Anlier.  Création et le développement <u>d'entreprises de transformation et valorisation</u> des bois feuillus.</p>	<p><b>Lien(s) recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la plantation de feuillus d'essences locales adaptées au milieu et y ajouter des essences plus méditerranéennes (lien avec réchauffement climat) ;</li> <li>• Préserver la diversité des peuplements ;</li> <li>• Identifier et préserver les milieux d'intérêt écologique et/ou paysager ;</li> <li>• Intégrer les notions de biodiversité et de paysage dans la gestion forestière (privilégier la régénération naturelle, maintenir des arbres morts et arbres habitats, gérer spécifiquement les lisières, maintenir les milieux ouverts...) ;</li> <li>• Améliorer la compatibilité des fonctions de produit, de préservation de la biodiversité et d'accueil du public en forêt.</li> </ul>	
<p><b>Lien plan de gestion</b>  Valorisation du massif forestier</p>		
<p><b>Rôle du PNHSFA</b>  Suscitez ces rencontres, réunir les acteurs.  Diffuser et collaborer au projet de la Grande Forêt d'Anlier</p>	<p><b>Porteur de l'action</b>  PNHSFA</p> <p><b>Partenaires</b>  DNF, Communes, Maisons du tourisme, SRFB, OEWB, conseils cynégétiques et associations de chasseurs</p>	
<p><b>Priorité</b>  2</p>		<p><b>Public cible</b>  Voir partenaires</p>
<p><b>Outils à mobiliser</b>  Outil de gestion des forêts publiques, expériences précédentes de collaboration ou échanges sur des sujets d'actualités.</p>		
<p><b>Sources financement possible</b>  A identifier suivant opportunité se présentant.</p>	<p>© Martin Pecheur</p>	


## b. Valoriser les taillis de chênes en tant que témoins de l'histoire industrielle de la localité (moulin à tan, tannerie).

<p><b>Description</b>          Sur les pentes escarpées de la vallée de la Sûre frontalière depuis Martelange, restent des <u>chênaies</u> qui ne sont plus entretenues comme taillis.          Reprises en UG6 dans les sites N2000, elles sont considérées comme <u>forêts prioritaires</u>.          Remettre en place une <u>vraie gestion</u> en taillis de ces forêts.          Proposer une <u>démarche de classement</u> en tant que témoin de l'histoire liée à la tannerie pour des sites qui ne seraient pas encore classés.          Etudier des <u>filières de valorisation</u> de la gestion en taillis : alimentation chaudières collectives (plaquettes) ou piquets de chêne pour clôtures.</p>	<p><b>Lien(s) recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Protéger et entretenir les chênaies historiques des versants de la Sûre ;</li> <li>Valoriser la qualité de paysage témoin des chênaies</li> </ul> <p><b>Lien plan de gestion</b>          7.8.2 Valorisation du massif forestier          8.3 Activation de politiques sectorielles en matière de préservation du patrimoine environnemental et naturel</p>		
<p><b>Rôle du PNHSFA</b>          Susciter la mise en statut Réserve Naturelle.</p>	<p><b>Porteur de l'action</b>          PNHSFA, DNF</p>	<p><b>Partenaires</b>          Partenaires Luxembourgeois : ANF, station de Burfeld, communes, SRFB, FRW – plan bois énergie, Valboom asbl</p>	
<p><b>Priorité</b> 2</p>	<p><b>Durée</b> 10 ans</p>	<p><b>Echelle</b>          Transfrontalière - entité paysagère de la Sûre frontalière</p>	<p><b>Public cible</b>          Voir partenaires</p>
<p><b>Outils à mobiliser</b>          Outil de gestion des forêts publiques, expériences précédentes de valorisation de forêts anciennes.</p>			
<p><b>Sources financement possible</b>          A identifier suivant opportunité se présentant.</p>			
			
			<p>©M. Fautsch</p>


## c. Diversifier la composition en essences des forêts résineuses complémentirement à la forêt de feuillus

<p><b>Description</b>  <u>La forêt est au centre de multiples activités économiques, sociales et environnementales.</u>  <u>Privilégier un dialogue</u> entre les acteurs est une nécessité pour valoriser le massif forestier dans toutes ses composantes et en les respectant.  <u>Organiser des rencontres</u> pour renforcer le dialogue et les coopérations entre forestiers, chasseurs, naturalistes, DNF, associations locales, acteurs touristiques.  <u>Développement du projet « Partageons la forêt »</u> dans le cadre de la gestion de la Grande Forêt d'Anlier.  <u>Soutenir et partager les expériences de diversification des forêts résineuses et de mélange avec les feuillus.</u>  <u>Limiter la superficie de peuplements résineux</u> en informant et sensibilisant les propriétaires sur les aides disponibles à la plantation de feuillus et aux choix des essences pour favoriser la biodiversité.  <u>Valoriser les circuits courts</u> dans l'exploitation des bois produits.</p>	<p><b>Lien(s) recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser et augmenter la diversification au sein des peuplements résineux et de favoriser leur diversification avec du feuillu ;</li> <li>• Aménager des lisières de feuillus sur le pourtour des forêts de résineux ;</li> <li>• Intégrer des objectifs paysagers et écologiques, en aménageant des échappées visuelles depuis les voies de circulation publiques et en créant des clairières ponctuelles ;</li> <li>• Maintenir ou recréer des vues longues ;</li> <li>• Mener une réflexion sur le type de paysage souhaité suite à l'abattage des bosquets de résineux ;</li> <li>• Réduire la présence et éviter les plantations de résineux dans les fonds de vallées ;</li> </ul>
<p><b>Lien plan de gestion</b>  5.2 Etudier, protéger et restaurer les espèces et habitats</p>	
<p><b>Rôle du PNHSA</b>  Susciter l'information par l'organisation de rencontres entre professionnels de la forêt et propriétaires privés.</p>	<p><b>Porteur de l'action</b>  SRFB</p> <p><b>Partenaires</b>  OEWB, DNF, PNHSA, communes,</p>
<p><b>Priorité</b>  3</p> <p><b>Durée</b>  En continu</p> <p><b>Echelle</b>  Parc</p> <p><b>Public cible</b>  Propriétaires privés</p>	
<p><b>Outils à mobiliser</b>  La cellule d'appui à la petite forêt privée de l'OEWB</p> <p><b>Sources financement possible</b>  Subvention wallonne à la plantation de feuillus en lisière suivant conditions.  A identifier suivant opportunité se présentant.</p>	

## d. Limiter la superficie des bosquets résineux et diversifier leur composition


<p><b>Description</b>          Limiter la superficie des <u>bosquets résineux</u> en informant et sensibilisant les propriétaires sur les <u>aides disponibles</u> à la plantation de feuillus et aux choix des essences pour favoriser la biodiversité.  <u>Valoriser les circuits courts</u> dans l'exploitation des bois produits.</p>	<p><b>Lien(s) recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter l'expansion des superficies boisées de résineux et de favoriser leur diversification avec du feuillu ;</li> <li>• Aménager des lisières de feuillus sur le pourtour des forêts de résineux ;</li> <li>• Mener une réflexion sur le type de paysage souhaité suite à l'abattage des bosquets de résineux ;</li> <li>• Réduire la présence de résineux dans les fonds de vallées ;</li> </ul> <p><b>Lien plan de gestion</b>          5.2 Etudier, protéger et restaurer les espèces et habitats</p>	
<p><b>Rôle du PNHSFA</b>          Susciter l'information par l'organisation de rencontres entre professionnels de la forêt et propriétaires privés.</p>	<p><b>Porteur de l'action</b>          SRFB</p>	<p><b>Partenaires</b>          OEWB, DNF, PNHSFA, communes,</p>
<p><b>Priorité</b>          3</p>	<p><b>Durée</b>          En continu</p>	<p><b>Echelle</b>          Parc</p>
<p><b>Outils à mobiliser</b>          La cellule d'appui à la petite forêt privée de l'OEWB</p>		
<p><b>Sources financement possible</b>          Subvention wallonne à la plantation de feuillus en lisière suivant conditions.          A identifier suivant opportunité se présentant.</p>		

### e. Mettre en valeur le rôle des bosquets dans le paysage.

<p><b>Description</b> Sensibiliser les propriétaires et gestionnaires de <u>l'intérêt paysager et biologique du maintien de ces bosquets</u> par la mise en évidence de leurs rôles dans les liaisons écologiques vertes comme <u>point d'appui pour le regard dans la lecture du paysage</u>. Informar les propriétaires et gestionnaires sur les <u>aides disponibles pour la plantation de feuillus</u>.</p>	<p><b>Lien(s) recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la plantation de feuillus d'essences majoritairement locales adaptées au milieu (climat, topographie, type de sol...);</li> <li>• Préserver la diversité des peuplements ;</li> <li>• Identifier et préserver les milieux d'intérêt écologique et/ou paysager ;</li> <li>• Anticiper l'évolution climatique dans les plantations avec de nouvelles essences ;</li> </ul> <p><b>Lien plan de gestion</b> 6.3 Préserver les paysages</p>			
<p><b>Rôle du PNHSA</b> Diffuser l'information. Animations autour de la lecture de paysage</p>	<p><b>Porteur de l'action</b> DNF</p>	<p><b>Partenaires</b> PNHSFA, SRFB, OEWB, communes, PCND</p>		
<p><b>Priorité</b> 2</p>	<p><b>Durée</b> En continu</p>	<p><b>Echelle</b> Parc</p>		<p><b>Public cible</b> Propriétaires, gestionnaires, agriculteurs</p>
<p><b>Outils à mobiliser</b> Documentation existante sur le sujet (Natagora, SPW, SRFB, ...)</p>		<p><b>Sources financement possible</b> Financement en zone SEP (Structure Ecologique Principale) par la mesure 7.6 du PWDR</p>		


## 2.4 L'eau

### a. Valoriser les cours d'eau et les gérer durablement.

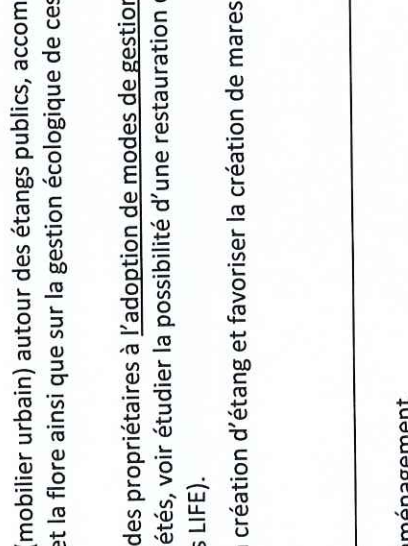
<p><b>Description</b></p> <p>Les <u>cours d'eau</u> sont des <u>milieux vivants</u> qu'il faut protéger en adoptant des modes de gestion adaptés.</p> <p><u>Aménagement des lits mineur et majeur</u> pour un écoulement plus naturel (reméandrage, lever d'obstacle à la libre circulation des poissons).</p> <p>Encourager la <u>plantation de cordons rivulaires</u> quand ils sont inexistant, ils soulignent le tracé du cours d'eau et caractérisent le paysage.</p> <p>Une <u>information</u> et des <u>actions spécifiques</u> et adaptées vers les propriétaires et les agriculteurs doivent permettre de <u>combattre les plantes invasives</u>, <u>d'ouvrir les vallées enrésinées</u> tout en favorisant la flore indigène.</p> <p>La <u>Sûre</u> et ses affluents structurent une <u>large portion du territoire du Parc</u>, afin de valoriser leurs présences, et celles des autres rivières dans les paysages du Parc, la mise en valeur de leurs traversées de village ou de chemins balisés sera rendue visible par une mise à jour des panneaux indiquant leur nom (remplacement des panneaux disparus ou illisibles).</p> <p>Le <u>patrimoine lié à l'eau</u> fera l'objet d'un inventaire et d'une valorisation, voir d'un classement en lien avec la fiche action 1.2-b.</p>	<p><b>Lien(s) recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver et entretenir la végétation bordant les cours d'eau ;</li> <li>• Eviter les plantations/boisements de résineux en fond des vallées ;</li> <li>• Favoriser la restauration de cordons rivulaires, notamment dans les zones où ils sont inexistant (pâtures, cultures)</li> <li>• Aménager des points de vue sur les cours d'eau depuis les espaces publics ;</li> <li>• Valoriser la composante eau dans le paysage (plantation ponctuelle d'essences végétales indigènes et identitaires du milieu...).</li> </ul> <p><b>Lien plan de gestion</b></p> <p>5.3 Assurer une gestion intégrée des ressources en eau</p> <p>6.3 Préserver les paysages</p>
<p><b>Rôle du PNHSA</b></p> <p>Diffuser l'information.</p> <p>Mener des actions exemplaires</p>	<p><b>Porteur de l'action</b></p> <p>Gestionnaires des cours d'eau, Contrats de rivière,</p> <p><b>Partenaires</b></p> <p>Communes, DNF, SPW cours d'eau, Province, PNHSA, PCDN</p>
<p><b>Priorité</b></p> <p>1</p> <p><b>Outils à mobiliser</b></p> <p>Documentation existante.</p> <p>Expériences déjà menées.</p> <p><b>Sources financement possible</b></p> <p>Contrats de rivière, projets européens à identifier suivant opportunité se présentant</p>	




## b. Promouvoir des modes de gestion écologiques des mares

<p><b>Description</b> Sensibilisation des propriétaires à l'adoption de <u>modes de gestion écologiques des mares</u> dans leurs propriétés. Installation de <u>panneaux d'information sur la faune et la flore</u> ainsi que sur la gestion écologique des mares créées par les communes. Ces lieux publics de <u>quiétudes et de biodiversité</u> seront <u>aménagés dans le respect de la nature</u> et avec du mobilier urbain adapté. <u>Diffuser et rééditer le dépliant</u> sur la création de mares.</p>	<p><b>Lien(s) recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les rôles écologiques et paysagers, des mares et de leurs abords dans une vision de réseau ;</li> <li>• Aménager des points de vue et des postes d'observation ;</li> <li>• Préserver et entretenir la végétation associée ;</li> <li>• Prévoir une gestion écologique (MAE) ;</li> <li>• Préserver ces zones en les protégeant légalement (exemple : réserve naturelle) ;</li> </ul> <p><b>Lien plan de gestion</b> 5.3 Assurer une gestion intégrée des ressources en eau 6.3 Préserver les paysages</p>
<p><b>Rôle du PNHSA</b> Collaborer aux réalisations publiques d'aménagement. Informier et diffuser avec une documentation accessible. Organisation de formations de base.</p>	<p><b>Porteur de l'action</b> PNHSFA</p> <p><b>Partenaires</b> DNF, communes, sociétés de pêche, PCDN</p>
<p><b>Priorité</b> 3</p> <p><b>Outils à mobiliser</b> Ouvrages existants, mares didactiques Projet Ramsar</p>	
<p><b>Sources financement possible</b> Contrats de rivière, projets spécifiques à identifier suivant opportunité se présentant</p>	

## C. Valoriser les étangs en tant qu'élément paysager


<p><b>Description</b>  <u>Mise en perspective de l'histoire industrielle des forges liée aux étangs par des panneaux explicatifs et par la valorisation du patrimoine jouxtant les étangs. Accompagner les communes dans une démarche de classement.</u>  <u>Installation d'aménagements de qualité (mobilier urbain) autour des étangs publics, accompagnés de panneaux d'information sur la faune et la flore ainsi que sur la gestion écologique de ces espaces.</u>  <u>Pour les étangs existants, sensibilisation des propriétaires à l'adoption de modes de gestion écologiques des étangs dans leurs propriétés, voir étudier la possibilité d'une restauration de l'écosystème naturel préexistant (projets LIFE).</u>  <u>Sensibilisation aux impacts négatifs de la création d'étang et favoriser la création de mares.</u></p>	<p><b>Lien(s) recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les rôles écologiques et paysagers des étangs et de leurs abords ;</li> <li>• Aménager des points de vue et des postes d'observation ;</li> <li>• Préserver et entretenir la végétation associée ;</li> <li>• Préserver un élément témoin du passé (forges) ;</li> <li>• Promouvoir la qualité des aménagements publics ;</li> <li>• Sensibiliser aux impacts négatifs du creusement de nouveaux étangs.</li> </ul> <p><b>Lien plan de gestion</b>  5.3 Assurer une gestion intégrée des ressources en eau  6.3 Préserver les paysages</p>
<p><b>Rôle du PNHSA</b>  Collaborer aux réalisations publiques d'aménagement.  Informer et diffuser avec une documentation accessible.  Organisation de formations de base.</p>	<p><b>Porteur de l'action</b>  PNHSA</p> <p><b>Partenaires</b>  DNF, communes, sociétés de pêche, PCDN, CLDR</p>
<p><b>Priorité</b>  3</p>	<p><b>Durée</b>  En continu &amp; actions ponctuelles</p>
<p><b>Public cible</b>  Propriétaires, particuliers, communes</p>	<p><b>Echelle</b>  Locale</p>
<p><b>Outils à mobiliser</b>  Ouvrages existants  Inventaire du patrimoine</p>	
<p><b>Sources financement possible</b>  Contrats de rivière, projets spécifiques à identifier suivant opportunité se présentant  DR : espaces publics</p>	

#### d. Entretien les fonds de vallée humide afin de préserver la qualité biologique et paysagère de ces milieux.


<p><b>Description</b>  <u>Entretien</u>, restaurer les fonds de vallées humides est nécessaire afin de maintenir et favoriser la flore typique de ces milieux et <u>éviter l'invasion de plantes exotiques</u>.          Pour ce faire, il sera utile de procéder à des <u>ouvertures de vallées humides enrésinées</u>.  <u>Une information et une formation</u> à une gestion adaptée à ces unités de gestion de Natura 2000 est indispensable vers les propriétaires et gestionnaires de ces zones.</p>	<p><b>Lien(s) recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser le maintien ou la réhabilitation de ces habitats et de leurs végétations associées ;</li> <li>• Préconiser des modes de gestion adaptés au niveau écologique et paysager de ces zones ;</li> <li>• Mener des actions de sensibilisation à l'encontre des plantes invasives ;</li> <li>• Valoriser les points de vue vers ces zones en informant sur le rôle de la zone humide comme réservoir d'eau et de biodiversité. ;</li> </ul> <p><b>Lien plan de gestion</b>          5.2 étudier, restaurer espèces et habitat          5.5 lutter contre les espèces invasives          6.3 Préserver les paysages</p>
<p><b>Rôle du PNHSA</b>          Inventaire et relevé des espèces.          Mise à jour du relevé réalisé en 2010.          Information sur la gestion adaptée et sur le rôle de réservoir d'eau et de biodiversité de ces zones.</p>	<p><b>Porteur de l'action</b>          Propriétaires</p> <p><b>Partenaires</b>          PNHSA, DNF, DEMNA,          Contrats de rivière,          communes</p>
<p><b>Priorité</b>          3</p> <p><b>Outils à mobiliser</b>          Projet Ramsar          Projet Life intégré pour le bassin de la Sûre          Remembrements forestiers</p> <p><b>Sources financement possible</b>          Mesure 7.6 du PWDR pour la restauration d'habitat.</p>	<p><b>Public cible</b>          Propriétaires, agriculteurs</p> <p><b>Echelle</b>          Locale</p> <p><b>Durée</b>          En continu</p> 

## 2.5 Milieu minéral


### a. Valoriser ces milieux particuliers où affleure le socle géologique

<p><b>Description</b>          La valorisation des affleurements rocheux doit permettre aux habitants et aux touristes de prendre conscience de <u>l'intérêt paysager et écologique</u> de ces structures géologiques qui modèlent le territoire.          Les <u>répertoire</u> et les <u>valoriser</u> dans les dépliants ou sur des panneaux dans le cadre des balades pédestres, cyclos et équestres.  <u>Dégager</u> certains affleurements pour les mettre en évidence.</p>		<p><b>Lien(s) recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Valoriser la présence des affleurements rocheux dans le paysage ;</li> <li>• Protéger les sites qui présentent des caractéristiques écologiques et paysagères intéressantes.</li> </ul>	
		<p><b>Lien plan de gestion</b>          6.3 Préserver les paysages</p>	
<p><b>Rôle du PNHSFA</b>          Inventorier et cartographier les sites d'affleurement rocheux.          Faire les liens avec la flore et la faune qu'ils abritent.</p>		<p><b>Porteur de l'action</b>          Maisons du tourisme</p>	<p><b>Partenaires</b>          PNHSFA, Communes, DNF, instituts de géologie, PCND</p>
<p><b>Priorité</b>          3</p>	<p><b>Durée</b>          3 ans</p>	<p><b>Echelle</b>          Locale</p>	
<p><b>Outils à mobiliser</b>          Documentation existante</p>		<p><b>Public cible</b>          Habitants, touristes</p>	
<p><b>Sources financement possible</b>          A identifier suivant opportunité se présentant.</p>			

## b. Valoriser les carrières et ardoisières d'hier et d'aujourd'hui comme lieux de biodiversité et de patrimoine

<p><b>Description</b> Actuellement quelques <u>carrières</u> sont exploitées sur le territoire du Parc. Structurant le paysage localement, il est important de sensibiliser les exploitants au <u>maintien du cordon arboré autour du site exploité</u>. <u>Envisager le futur par des plans de réaménagement</u> de ces sites est indispensable pour y préserver une biodiversité spécifique tout en valorisant le site au niveau touristique. <u>Anciennes carrières et ardoisières</u> doivent également faire l'objet d'une attention particulière pour <u>valoriser leur présence et leur valeur patrimoniale</u>. Envisager une <u>réflexion</u> sur la <u>réouverture</u> de certaines carrières pour des matériaux particuliers, entre autre pour la construction en lien avec la fiche 1.2-b.</p>	<p><b>Lien(s) recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer les infrastructures d'exploitation ;</li> <li>• Protéger les sites d'extraction qui présentent des caractéristiques écologiques et paysagères intéressantes ;</li> <li>• Valoriser les sites ardoisiers, témoignages du passé.</li> </ul> <p><b>Lien plan de gestion</b> 6.3 Préserver les paysages</p>
<p><b>Rôle du PNHSFA</b> Accompagner les communes pour la réalisation de plan de réaménagement de carrières. Accompagner la mise en valeur des anciennes ardoisières et carrières locales.</p>	<p><b>Porteur de l'action</b> PNHSFA</p> <p><b>Partenaires</b> Communes, DNF, SPW territoire, Maisons du tourisme, AWAP, PCDN, CLDR</p>
<p><b>Priorité</b> 3</p> <p><b>Outils à mobiliser</b> Collaboration avec d'autres sites d'ardoisières. Appui sur des exemples de carrières réaménagées en fin d'exploitation.</p>	 <p><b>Public cible</b> Exploitants carrière Communes</p>
<p><b>Sources financement possible</b> A identifier suivant opportunité se présentant. DR : achat, espaces publics</p>	

## 2.6 Lutter contre les espèces invasives

<p><b>Description</b>  Plusieurs espèces de <u>plantes invasives</u> prolifèrent dans les <u>couloirs</u> que sont les vallées et les chemins de fer, notamment.  De nouvelles espèces apparaissent également au départ des <u>plantations ornementales</u>.  Des espèces animales envahissent les différents milieux et les cours d'eau, il est nécessaire de prévenir voir de stopper leur prolifération.  Afin d'avoir une information correcte sur la situation pour mieux lutter contre ces invasions de faune et flore, il s'agira de <u>compléter les inventaires et relevés existants</u>.  <u>Rédiger des brochures d'information sur les nouvelles espèces à surveiller</u> et à gérer sera aussi intéressante pour sensibiliser les habitants.  Action menée dans le cadre de <u>Ramsar</u></p>		<p><b>Lien(s) recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mener des actions de sensibilisation à l'encontre des plantes invasives ;</li> <li>• Mener des programmes d'éradication des espèces invasives ;</li> </ul> <p><b>Lien plan de gestion</b>  5.5 Lutter contre les espèces invasives  6.3 Préserver les paysages</p>	
<p><b>Rôle du PNHSA</b>  Informier et diffuser avec une documentation accessible.  Organisation de formations de base</p>		<p><b>Porteur de l'action</b>  PNHSA</p>	<p><b>Partenaires</b>  DNF, communes, Gestionnaires cours d'eau, SPW Infrastructures, PCDN</p>
<p><b>Priorité</b>  3</p>	<p><b>Durée</b>  En continu  Actions ponctuelles</p>	<p><b>Echelle</b>  Locale</p>	<p><b>Public cible</b>  Propriétaires, particuliers</p> 
<p><b>Outils à mobiliser</b>  Ouvrages existants, dépliants existants  Actions en cours ou déjà réalisées dans le cadre de Ramsar.</p>			
<p><b>Sources financement possible</b>  Mesure 7.6 PWDR</p>			